

Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

[Mardi 24 janvier 2023]

Date de la convocation

18 janvier 2023

Date de mise en ligne

26 janvier 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 27

Procurations : 5

Votants : 32

Présents : Martine SOUQUET, Maire, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Pierre TRANIER, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Monique GUILLE, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Arnaud ELGOYHEN, Daniel RIBES, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Marie MONTELS, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Elisa GILLET, Gabriel CARRAMUSA, Agnès MERONI, Corinne DARMANI, Dominique BOYER, *Conseillers*

Absents et représentés : Thierry VOGELAAR, Isabelle BEAUVAIS, Laurent SQUASSINA, Philippe ISSARD, Martine MOSTARDI,

Absents : Thomas DOMENECH

N° 027/ 2023

Secrétaire de séance : Francis RUFFEL

OBJET DE DELIBERATION : Dénomination de voie – Avenue Simone Veil

Madame Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de dénommer une nouvelle voie.

En effet, dans le cadre de l'urbanisation du secteur des Flourières couvert par une Opération d'Aménagement Programmée (OAP), la création d'une voie traversante s'avère nécessaire afin de relier le chemin de Lapeyre au chemin de Matens.

L'aménagement de cette voie, porté par la commune, se fera au fur et à mesure des permis délivrés dans ce secteur.

La dénomination de voie s'impose afin d'apporter aux futurs habitants une adresse cohérente qui portera le nom de :

- « **avenue Simone Veil** , figure politique française rescapée de la Shoah ayant œuvré pour les droits des femmes et pour l'Europe (1927-2017).

Il est proposé aux élus d'approuver la dénomination de voie présentée plus haut.

1 annexe

VOTE : à l'unanimité des membres présents

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

APPROUVE la dénomination proposée plus haut,

AUTORISE Madame le Maire, ou l'Adjoint Délégué, à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Madame le Maire,

Martine SOUQUET

Le secrétaire de séance,

Francis RUFFEL



Fait à Gaillac le 25 janvier 2023